

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 21 octobre 2019, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	

**EST ABSENTE :** Catherine Baudin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2019-10-0850

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour soumis en ajoutant, aux affaires nouvelles, le point 13.1 : Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0851

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Luc Boulanger, 619, rue Douville**

M. Boulanger se questionne sur les programmes de subventions éventuels pour l'achat de souffleuses électriques. Il demande également un suivi au sujet de son intervention du 6 mai 2019 en rapport aux feux de circulation à l'intersection des rues Guy et Robinson. Finalement, il demande quel est le budget attribué aux feux de circulation pour l'année 2019.

**2. M. Jacques Parent, 261, rue Beaufort**

M. Parent questionne le maire et les élus au sujet de la piscine Miner et de son avenir.

**3. Mme Marie-Hélène Bourgault, 511, rue de l'Iris**

Mme Bourgault demande un ralentissement de la circulation dans son secteur. La demande a été transmise au comité de circulation.

2019-10-0852

**Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2019**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                  appuyé par le conseiller Robert Riel

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0853

**Autorisation - Demande numéro 2019-80299 de dérogation mineure - 31 à 37, rue Évangéline**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-212, transmettant la résolution numéro 190924-06 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Éric Duchesneau explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Claude Viau, mandataire de la compagnie 124612 Canada inc., pour l'immeuble situé au 31 à 37, rue Évangéline;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Viau, mandataire de la compagnie 124612 Canada inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 31 à 37, rue Évangéline, à Granby, portant les numéros de lots 1 063 285, 1 063 286 et 1 063 287, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190924-06, en date du 24 septembre 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
2. la présente demande vise à régulariser une situation existante depuis 1975 ayant fait l'objet d'un permis de construction.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 2 octobre 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                  appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80299 pour la propriété située au 31 à 37, rue Évangéline, portant les numéros de lots 1 063 285, 1 063 286 et 1 063 287, du cadastre du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 1,93 mètres de la ligne arrière de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la

marge arrière est de 6 mètres minimum, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous les numéros 9757 et 9758 de ses minutes, dossier numéro 7937 (en date du 10 avril 2018) considérant que :

1. L'autorisation de la dérogation mineure ne causera pas de préjudice pour les résidents du secteur;
2. La présente demande vise à régulariser une situation existante depuis 1975 et qui a fait l'objet d'un permis de construction.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0854

**Autorisation - Demande numéro 2019-80294 de dérogation mineure - 461, rue Bourbeau**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-211, transmettant la résolution numéro 190924-05 du comité consultatif d'urbanisme;

Mme la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. David Irankunda, propriétaire, pour l'immeuble situé au 461, rue Bourbeau;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. David Irankunda, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 461, rue Bourbeau, à Granby, portant le numéro de lot 1 401 809, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190924-05, en date du 24 septembre 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. La demande de dérogation est jugée mineure;
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 2 octobre 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80294 pour la propriété située au 461, rue Bourbeau, portant le numéro de lot 1 401 809, du cadastre du Québec, de façon à autoriser l'aménagement d'une case de stationnement jusqu'à 5,30 mètres de profondeur, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement

numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la profondeur minimale exigée est de 5,50 mètres, le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 22455 de ses minutes, dossier GBY19104846, en date du 29 août 2019 considérant que:

1. la demande de dérogation est jugée mineure;
2. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0855

**Refus - Demande numéro 2019-80307 de dérogation mineure - 460, rue Dufferin**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-210, transmettant la résolution numéro 190924-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par Mme Ghilda Kassouf, gestionnaire principale affaires immobilières, permis, Conception des réseaux intégrés chez Vidéotron, pour l'immeuble situé au 460, rue Principale;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE Mme Ghilda Kassouf, gestionnaire principale affaires immobilières, permis, Conception des réseaux intégrés chez Vidéotron a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 460, rue Dufferin, à Granby, portant le numéro de lot 5 490 493, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190924-04, en date du 24 septembre 2019, à l'effet de refuser cette dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 2 octobre 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2019-80307 pour la propriété située au 460, rue Dufferin, portant le numéro de lot 5 490 493 du cadastre du Québec, qui visait à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau jusqu'à 25 mètres du sol considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la hauteur maximale hors tout pour une enseigne sur poteau est de 6 mètres et à autoriser une enseigne jusqu'à 2 mètres d'un bâtiment considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la distance de dégagement minimale entre une enseigne et un bâtiment est de 5 mètres, le tout

en référence aux documents fournis par la requérante en date du 11 septembre 2019, pour les motifs ci-après :

1. la dérogation n'est pas jugée mineure;
2. le fait d'accorder la dérogation créerait un précédent qui n'est pas souhaitable en matière d'affichage.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0856

**Fondation estrienne en Environnement - Gala des Prix d'excellence - 7 novembre 2019 - Déléguée**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Mairie, sous le numéro M-2019-012;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de déléguer la conseillère municipale, Mme Catherine Baudin, pour assister au *Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est*, le 7 novembre prochain à Orford, pour une dépense de 180 \$ plus taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 419-2019, en date du 3 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0857

**Sommet international de l'innovation en villes médianes - 13 au 15 novembre 2019 à Shawinigan - Délégué**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Mairie, sous le numéro M-2019-011;

CONSIDÉRANT que la ville de Granby récoltera des bénéfices positifs de sa participation au *Sommet international de l'innovation en villes médianes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de déléguer le maire pour participer au *Sommet international de l'innovation en villes médianes* qui se déroulera à Shawinigan au Québec, du 13 au 15 novembre 2019, pour une dépense de 790,00 \$, plus taxes applicables, payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 418-2019 en date du 3 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0858

**Réception provisoire - Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction - Contrat numéro 192/2017 - Céleb Construction Itée**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-035;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter, en date du 28 juin 2019, la réception provisoire des travaux, lot 3, dans le cadre du projet de réaménagement de l'église Notre-Dame, contrat numéro 192/2017; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat numéro 192/2017 conclu entre la Ville de Granby et Céleb Construction Itée.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0859

**Ordre de changement numéro 17 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-034;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour les travaux de construction du Centre aquatique de Granby;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif couvrant l'ordre de changement numéro 17 en annexe du sommaire décisionnel numéro BP-2019-034;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                          appuyé par le conseiller Robert Riel

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du Centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 17 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire décisionnel numéro BP-2019-034 et entraînant une dépense additionnelle de 23 516,88 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat numéro 427-2019, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0860

**Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska - Appui à un organisme**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-046;

CONSIDÉRANT la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT la création d'un *Fonds de développement des communautés* dans le cadre de ladite politique;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Le Petit Abattoir, coop de solidarité, pour une aide financière provenant de ce Fonds;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'appuyer et d'autoriser l'organisme Le Petit Abattoir, coop de solidarité, à déposer son projet à la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 du *Fonds de développement des communautés*, pour son projet d'abattoir de volailles à échelle humaine.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0861

### **Appui à La Voix de l'Est**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-050;

CONSIDÉRANT le contexte juridique dans lequel se retrouve le journal *La Voix de l'Est*;

CONSIDÉRANT la *Déclaration commune* signée par les représentants et représentantes de la majorité des grandes institutions de notre région, le 26 septembre 2019 :

- Mme Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville, présidente du CLD Brome-Missisquoi et représentant du préfet de Brome-Missisquoi;
- M. Pascal Bonin, maire de Granby et représentant le préfet de La Haute-Yamaska;
- M. Jacques Lapensée, maire suppléant, Ville de Bromont;
- Mme Mélanie Gobeille, directrice générale, Chambre de commerce Brome-Missisquoi;
- Mme Claude Surprenant, directrice générale, Chambre de commerce Haute-Yamaska;
- M. Jacques Fortier, président du conseil d'administration, CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- M. Mario Gariépy, conseiller senior finance et stratégie, Artopex;
- M. Yvan O'Connor, directeur général, Cégep de Granby;
- M. Michel Pinault, directeur général, Ville de Granby;
- M. Éric Racine, directeur général, Commission scolaire du Val-des-Cerfs;
- M. Benoit Rolland, directeur général, Galeries de Granby et membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce Haute-Yamaska;
- M. Éric Sévigny, directeur général, Ville de Bromont.

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'appuyer la sauvegarde du journal *La Voix de l'Est* pour le garder vivant et actif;

d'inviter toutes les entreprises à signifier leur appui de la même façon;

d'indiquer, par la présente, que la Ville est disposée à poursuivre sa relation d'affaires avec La Voix de l'Est tel qu'actuellement, si les conditions suivantes sont rencontrées :

- sa mission essentielle de quotidien d'information régionale et de service de l'intérêt public est préservée dans notre région;
- la majorité des emplois actuels au journal sont maintenus; et
- le tout, conformément aux lois applicables

et ce, pour un engagement budgétaire de 100 000 \$ par année en achat de publicité et de communications municipales, le tout pour une durée de cinq (5) ans, pour une somme totale de 500 000 \$. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 17 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0862

**Autorisation de signature - Nouvelles ententes-cadres - Programme de supplément au loyer (PSL - Loc, numéro 9760 et Marché privé - SL1, numéro 9763) - Société d'habitation du Québec et Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-127;

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à l'effet de signer deux nouvelles ententes-cadres;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature des nouvelles ententes-cadres relatives au Programme de supplément au loyer (PSL - Loc, numéro 9760 et Marché privé - SL1, numéro 9763) avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, le tout en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, selon les termes et conditions prévus dans ladite entente, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 437-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 17 octobre 2019; et

d'autoriser l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville à gérer au nom de la Ville de Granby le Programme de supplément au loyer, et de s'engager à en assumer 10 % des coûts associés.

Que le maire, M. Pascal Bonin, ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, ou, en son absence, l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Joannie Meunier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0863 **Servitude de passage - Autorisation de signature - 500 et 600, Montée des Seigneurs**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-139;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Immeubles Georges Landry inc. est propriétaire des lots numéros 2 436 272 et 2 436 273 du cadastre du Québec, lesquels représentent respectivement les immeubles situés aux 500 et 600, Montée des Seigneurs;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci souhaite construire un bâtiment sur le 600, Montée des Seigneurs, mais que l'accès devra se faire par le 500, Montée des Seigneurs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du Règlement 0663-2016 de zonage, une servitude de passage pour l'allée de circulation est requise, à laquelle la Ville de Granby doit intervenir;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation entre les lots 2 436 272 et 2 436 273 du cadastre du Québec, soit entre les 500 et 600, Montée des Seigneurs, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout aux frais de la compagnie Immeuble Georges Landry inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0864 **Entente - L'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie - Droit d'accès de pêche et aménagement de la rivière Yamaska - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-140;

CONSIDÉRANT l'entente signée le 28 juin 1995 avec l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie (ACPE) établissant différentes modalités quand à l'accessibilité à la rivière Yamaska, au droit de pêche et à l'aménagement pour la mise en valeur de la rivière, aux fins d'améliorer la vie dans la rivière et, par conséquent, l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la Ville de Granby et l'ACPE concernant le droit d'accès de pêche et l'aménagement de la rivière Yamaska vient à échéance le 28 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente pour cinq (5) ans et doit le faire au moins six (6) mois avant la date de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné nous informe qu'il y a lieu de renouveler cette entente en précisant la modification des frais d'abonnement maintenant évalués à vingt-cinq dollars (25,00 \$);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le renouvellement pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 28 juin 2025, de l'entente avec l'ACPE en matière de droit d'accès de pêche et d'aménagement de la rivière Yamaska et concernant la protection de l'environnement et la conservation des ressources, et ce, aux mêmes termes et conditions, copies de l'entente et de la résolution modificatrice étant jointes au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-140.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0865

**Entente - ZAP Montérégie - Réseau sans fil gratuit - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-138;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit, pour un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2020, aux mêmes termes et conditions prévus à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-138, tout en prenant en considération qu'il y a maintenant 82 points d'accès virutel, pour un montant de 8 200,00 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2020, en date du 16 octobre 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient

et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0866

**Renouvellement - Entente - Vérification des antécédents judiciaires - Autobus Le Parcours inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-137;

CONSIDÉRANT l'entente conclue concernant la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby pour Autobus Le Parcours inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vient à échéance le 7 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le renouvellement pour une durée de deux (2) ans de ladite entente relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby pour Autobus Le Parcours inc, le tout aux mêmes termes et conditions ladite entente étant jointe au sommaire décisionnel numéro SJ-2019-137.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0867

**Dépôt – Rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-124 ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de confirmer le dépôt, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2019, à savoir le rapport comparatif au 30 septembre 2019 versus celui au 30 septembre 2018 et le rapport des prévisions au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0868 **Étude et conclusion des contrats pour le transport de neige saison 2019-2020 - Dossier numéro 259/2019 - Différents entrepreneurs**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-122;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter les taux proposés par les différents entrepreneurs soumissionnaires pour le transport de neige pour la saison hivernale 2019-2020, lesquels comprennent les taux de location ainsi que le salaire de l'opérateur et les coûts d'opération.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0869 **Dépôt des indicateurs de gestion 2018 - Indicateurs de gestion recommandés par le MAMH et indicateurs personnalisés par la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-111;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de publier sur le site Internet le document intitulé *Indicateurs de gestion 2018 recommandés par le MAMH*;

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0870 **Reconduction numéro 2 du contrat de contrôle animalier - Dossier numéro 267/2015**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-128;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de reconduire le contrat numéro 267/2015 pour le contrôle animalier à SPA Société protectrice des animaux des Cantons pour une période additionnelle d'un (1) an, au même prix unitaires soumis, pour un montant total estimé de 232 507,04\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2020, en date du 16 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0871 **Étude et adjudication d'un contrat pour la réfection des chaussées rues de Roberval sud et Routhier - Dossier numéro 272/2019 - Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-127;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 272/2019 pour la réfection des chaussées des rues de Roberval sud et Routhier, au plus bas soumissionnaire conforme, Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 025 577,00\$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 435-2019 en date du 16 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0872

**Étude et adjudication d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'implantation d'une centrifugeuse – Dossier numéro 245/2019 - Axor Experts Conseils inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-125;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 245/2019 pour les services professionnels en ingénierie pour l'implantation d'une centrifugeuse à la station d'épuration des eaux usées, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, Axor Experts Conseils inc., pour un montant total, taxes incluses, de 160 390,13 \$, payable à même le fonds de dépenses en immobilisations tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 438-2019, en date du 18 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0873

**Étude et conclusion d'un contrat pour le service d'entretien des systèmes d'alarmes incendie - Dossier 252/2019 - Groupe GFE inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service des finances, sous le numéro SF-2019-123;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Groupe GFE inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 252/2019 pour le service d'entretien des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments municipaux pour une période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe GFE inc., pour un montant total, taxes incluses, de 52 974,73 \$, payable à même le fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 434-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 16 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0874

**Mouvements de main-d'œuvre - 5 septembre au 1er décembre 2019 -**  
**Embauche - Mme Mélanie Gauthier-Mathieu, technicienne à l'évaluation**  
**niveau 1 au Service de l'évaluation -**  
**Embauche - Mme Andréanne Poirier,**  
**technicienne juridique et analyste aux Services juridiques -**  
**Embauche -**  
**Mme Sonia Ratté, technicienne aux approvisionnements niveau 1 à la**  
**Division approvisionnement du Service des finances -**  
**Nomination - M.**  
**Benoît Parent, journalier-opérateur au Service des travaux publics -**  
**Retraite - M. Paul Coderre, sergent-déetective au Service de police -**  
**Probation - Mme Marie-Pier Pothier, trésorière-adjointe au Service des**  
**finances**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2019-037, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 5 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire décisionnel numéro RH-2019-037 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Mélanie Gauthier-Mathieu au poste de technicienne à l'évaluation niveau 1 au Service de l'évaluation, à compter du 22 octobre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Jason Lemay. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. d'autoriser l'embauche de madame Andréanne Poirier, au poste de technicienne juridique et analyste aux Services juridiques à compter du 4 novembre 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la démission de madame Alexandra Giroux. Cette embauche est conditionnelle à la réussite de l'examen médical pré embauche et à l'obtention d'une 2<sup>e</sup> référence d'emploi favorable. Cette embauche est également assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être réalisée à la satisfaction de la direction du service.
3. d'autoriser l'embauche de madame Sonia Ratté au poste de technicienne aux approvisionnements niveau 1 à la Division approvisionnement du Service des finances, à compter du 4 novembre 2019, afin de pourvoir un nouveau poste. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
4. de ratifier la nomination de monsieur Benoit Parent au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics, à compter du 7 octobre 2019. Ceci fait suite à son désistement du poste de chauffeur de camion d'asphalte au Service des travaux publics, en date du 5 septembre 2019;

5. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Paul Coderre, sergent-détective au Service de police en date du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Monsieur Coderre prendra sa retraite après plus de 31 ans au service de la Ville.
6. Il y aurait lieu de ratifier la modification à la période de probation de madame Marie-Pier Pothier, trésorière-adjointe au Service des finances. Celle-ci a débuté le 22 juillet 2019 et aura une durée de 6 mois.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 436-2019, en date du 17 octobre 2019.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0875

**Autorisation - Demande numéro 2019-3578 de certificat d'autorisation pour réparation - 517, rue de Dessau**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-234, transmettant la résolution numéro 191015-25 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 191015-25, la délivrance de la demande de certificat d'autorisation pour réparation numéro 2019-3578 à Mme Micheline Desmarais, propriétaire, afin de permettre, au 517, rue de Dessau, de remplacer le revêtement extérieur de toutes les élévations par un revêtement d'acrylique identique à l'existant. Le toit sera légèrement rehaussé pour des raisons techniques, sans que ce soit apparent. Les fascias seront identiques à ceux existants;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-15 dudit règlement; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0876

**Directive de changements numéro 02 – Travaux de remplacement des infrastructures municipales – Rues Horner, Laval Sud et Cowie – contrat numéro 170/2018 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-220;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter la directive de changements numéro 02 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission ainsi que des travaux supplémentaires réalisés au contrat numéro 170/2018, le tout entraînant une économie de 117 656,28 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0877

**Entente - Tournoi de hockey Bantam - aide financière**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-100;

CONSIDÉRANT le dévouement et le dynamisme des bénévoles de notre communauté à l'organisation de ce événement;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue au rayonnement de Granby à travers le pays;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour notre communauté avec la venue de plus de 2 000 jeunes accompagnés en moyenne de 2 personnes, et ce, en basse saison touristique pour notre localité;

CONSIDÉRANT que les organisateurs du Tournoi international Bantam de Granby devront déposer à la Ville le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, un rapport d'activités et financier de l'édition passée et les prévisions budgétaires de l'édition à venir;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière annuelle de 35 000,00 \$ par année au comité organisateur du Tournoi international Bantam de Granby pour les années 2020, 2021 et 2022. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0878

**Entente - La Maison des familles - Projet Ateliers porte-clés**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-096;

CONSIDÉRANT les objectifs de la politique familiale de la Ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière de 10 000,00 \$ à la Maison des familles de Granby et région pour l'offre *Les ateliers porte-clés*, pour 2019-2020 indexée annuellement de 2,5% pour les années 2020-2021, 2021-2022, payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 430-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0879

**Aide financière - Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-099;

CONSIDÉRANT que cet ensemencement est une action profitable pour l'environnement des cours d'eau de notre municipalité;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide financière annuelle de 6 000,00 \$ à l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie pour l'ensemencement de poissons dans la rivière Yamaska pour les années 2020 à 2024, le tout payable sur présentation de facture. Toutes dépenses sont payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0880

**Aide financière - Ligue de hockey Dépression - 75<sup>e</sup> anniversaire**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-098;

CONSIDÉRANT l'engagement de bénévoles à l'organisation de la Ligue de hockey Dépression de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder une aide financière de 350,00 \$ à la Ligue de hockey Dépression de Granby afin de souligner leur 75<sup>e</sup> anniversaire d'existence. Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 428-2019, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0881

**Palace - Travaux de mise à niveau de l'édifice - Demande d'aide financière - Aide aux immobilisations**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-094;

CONSIDÉRANT la proposition des professionnels répondant au mandat de la Ville de rénover le Palace;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts à 7 176 000,00 \$;

CONSIDÉRANT la possibilité de déposer une demande de subvention au Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour la réalisation des travaux;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'inscrire une demande d'aide financière de la Ville de Granby au MCCQ;

d'accepter le projet de rénovation du Palace estimé à 7 176 000,00 \$;

d'autoriser monsieur Patrice Faucher à déposer une demande d'aide financière au MCCQ dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* pour la rénovation du Palace; et

d'autoriser monsieur Patrice Faucher, directeur du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents officiels liés à la demande d'aide financière.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0882

#### **Autorisation - Événement Halloween du JAG**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-090;

CONSIDÉRANT le mandat du Comité jeunesse **JAG** de favoriser l'offre d'activités invitantes pour les jeunes de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la tenue de l'événement Halloween du JAG au Centre Notre-Dame le 2 novembre 2019, de 20 h à 24 h;

d'autoriser le son amplifié jusqu'à 24 h sur le terrain - rue Principale, du centre Notre-Dame le 2 novembre 2019;

d'autoriser l'utilisation d'un brasero, selon les recommandations du Service des incendies; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à cet événement, et ce, jusqu'à un montant maximum de 650,00 \$, payable à même le fonds

d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 425-2019, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0883

**Autorisation - Opération Nez-Rouge**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-095;

CONSIDÉRANT la mission d'Opération Nez-Rouge Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'accès et l'utilisation gratuite des locaux du pavillon Norbert-Talbot pour les activités Opération Nez-Rouge Granby du 29 novembre au 31 décembre 2019, les vendredis et samedis du 29 novembre au 21 décembre et tous les jours du 22 au 31 décembre de 20 h à 5 h;

de fournir gratuitement à Opération Nez-Rouge Granby un accès à internet sans fil et à une ligne téléphonique en cascade sur un 2<sup>e</sup> téléphone au Pavillon Norbert-Talbot; et

de conclure une entente entre la Ville de Granby et Opération Nez-Rouge Granby pour les années 2019 à 2023.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente ainsi que tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0884

**Autorisation - Marché de Noël 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-091;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la tenue du Marché de Noël au Centre Notre-Dame les 28 et 29 novembre 2019 de 16 h à 20 h, ainsi que les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 9 h à 16 h;

de permettre le stationnement sans limite de temps pour le stationnement Notre-Dame, rue Saint-Antoine pour les quatre journées d'activités du Marché de Noël;

d'appuyer par résolution la demande de permis d'alcool; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Marché de Noël, et ce, pour un montant maximum de 1 600,00 \$, payable à

même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 426-2019, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0885

### **Autorisation - Grand Défilé de Noël**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-089;

CONSIDÉRANT le succès que remporte le Grand Défilé de Noël chaque année;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la présentation du Grand Défilé de Noël, le 16 novembre 2019, au centre-ville de Granby;

d'autoriser les activités à compter de 14 h 00, le 16 novembre 2019, aux endroits suivants:

- Place Johnson
- Parc Miner

d'autoriser l'utilisation de foyers au bois à la place Johnson et au parc Miner, le tout en conformité avec la réglementation municipale;

d'autoriser l'utilisation du stationnement de la bibliothèque Paul-O-Trépanier du vendredi 15 novembre 2019, à compter de 17 h 00, jusqu'au samedi 16 novembre 2019, 18 h 00;

d'autoriser la fermeture temporaire de la rue Principale, de la rue Dufferin à la rue Évangeline, pour la durée du défilé; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Grand Défilé de Noël le 16 novembre 2019, et ce, jusqu'à un montant maximum de 20 000,00 \$ payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 424-2019, en date du 9 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0886

### **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la définition de prospectus publicitaire et concernant les feux en plein air ainsi que les pièces pyrotechniques**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par

La conseillère Mme Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la

définition de prospectus publicitaire et concernant les feux en plein air ainsi que les pièces pyrotechniques.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier la définition de prospectus publicitaire et concernant les feux en plein air ainsi que les pièces pyrotechniques ».

2019-10-0887

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin que la remise soit accordée lorsqu'un vélo est acquis d'une autorité publique et pour prévoir le montant du programme en 2020**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
appuyé par

Le conseiller M. Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin que la remise soit accordée lorsqu'un vélo est acquis d'une autorité publique et pour prévoir le montant du programme en 2020.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0770-2018 visant à accorder une subvention pour l'achat d'un vélo standard ou d'un vélo électrique afin que la remise soit accordée lorsqu'un vélo est acquis d'une autorité publique et pour prévoir le montant du programme en 2020 ».

2019-10-0888

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant les cartes de membre de bain libre**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
appuyé par

Le conseiller M. Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant les cartes de membre de bain libre.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'apporter des modifications à l'annexe « A-5 » (suite) intitulée « Division aquatique » concernant les cartes de membre de bain libre ».

2019-10-0889

**Adoption – Règlement numéro 0891-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs de Richmond, Delorme, Guertin et Miller et en remplaçant la numérotation de certains articles dans les règlements numéros 0875-2019 et 0876-2019**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0891-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs de Richmond, Delorme, Guertin et Miller et en remplaçant la numérotation de certains articles dans les règlements numéros 0875-2019 et 0876-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 septembre 2019, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0890

**Adoption – Règlement numéro 0892-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier les modalités d'admissibilité**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0892-2019 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier les modalités d'admissibilité », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0891

**Adoption – Règlement numéro 0893-2019 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue on joue » afin d'ajouter un plan des rues de la Ville et d'apporter certaines corrections au nom du projet**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2019;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0893-2019 modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue on joue » afin d'ajouter un plan des rues de la Ville et d'apporter certaines corrections au nom du projet », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 octobre 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0892

### **Ressources Humaines**

CONSIDÉRANT le rapport verbal et le sommaire décisionnel numéro RH-2019-038 présentés par M. Michel Pinault, directeur général, le tout en respectant et sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de congédier l'employé numéro 2005, à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-0893

### **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'avance.

2019-10-0894

### **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de lever la séance. Il est 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, assistante-greffière